

AXELLE LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT AU NUMERIQUE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 24 mars 2016 N°1282

Réaction d'Axelle LEMAIRE à la conclusion de la 55^{ème} réunion de l'ICANN

La 55^e réunion de l'ICANN*, qui s'est achevée à Marrakech, a examiné un projet de réforme de la gouvernance de cette organisation en charge de la gestion du système des noms de domaine au niveau mondial.

La France plaide depuis de nombreuses années pour l'internationalisation de l'ICANN et pour son émancipation de la tutelle américaine. Elle a donc naturellement salué la démarche engagée par le Département du Commerce américain en mars 2014, visant à transférer à la communauté internet la tutelle qu'il a jusqu'à présent exercé sur cette société de droit californien.

Soutien de longue date de l'approche multi-acteurs, la France s'est pleinement investie dans les groupes de travail multipartites qui ont travaillé pendant un an et demi à l'élaboration de ce projet de réforme. Elle est particulièrement satisfaite des propositions consistant à renforcer les mécanismes d'appel face aux décisions du conseil d'administration de l'ICANN (IRP, *Independent Review Process*).

Cependant, malgré les efforts continus de la société civile et de nombreux gouvernements pour arriver à un compromis équilibré, certains éléments de ce projet de réforme auront pour conséquence de marginaliser les Etats dans les processus de décision de l'ICANN, notamment en comparaison du rôle accordé au secteur privé.

En effet, la mise en œuvre de ce projet de réforme limitera la capacité du Comité Consultatif des Gouvernements (GAC, *Governmental Advisory Committee*) à faire valoir ses positions en imposant des conditions particulières à la prise en compte de ses avis par le conseil d'administration de l'ICANN – c'est l'objet de la 11^{ème} recommandation. Par ailleurs, les Etats ne se voient pas reconnaître les mêmes droits que les autres parties prenantes dans l'exercice des nouveaux mécanismes de recours contre les décisions du conseil d'administration de l'ICANN – c'est l'objet des limites imposées dans les deux premières recommandations.



C'est pourquoi le GAC, sans pour autant objecter à la poursuite de l'émancipation de la tutelle américaine, n'a pas été en mesure d'approuver dans son intégralité le projet de réforme examiné lors de la réunion de Marrakech. La France salue cette décision, qui s'inscrit dans la continuité des positions exprimées par la France depuis plusieurs mois. Il s'agit d'un signal fort adressé à l'ICANN et à son conseil d'administration, dont la légitimité dépendra désormais largement de la relation de confiance qu'il devra établir avec les parties prenantes du monde entier, et en particulier les Etats.

La France appelle l'administration américaine, qui doit désormais examiner ce projet de réforme, à accorder la plus grande attention aux préoccupations exprimées par de nombreux Etats. Elle sera par ailleurs particulièrement attentive à la poursuite des travaux visant à améliorer la redevabilité de l'ICANN dans le cadre du « Work Stream 2 », notamment concernant le renforcement de la diversité géographique et la lutte contre les conflits d'intérêts.

Internet étant désormais un bien commun mondial, il est essentiel que ses instances de gouvernance deviennent réellement internationales, transparentes et démocratiques, comme l'a rappelé l'Assemblée générale des nations unies lors de la réunion de haut niveau pour la revue après 10 ans du Sommet mondial pour la société de l'information le 16 décembre 2015.

* (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers)

Contact presse :

Cabinet d'Axelle LEMAIRE : Aurélien PEROL - Tel : 01 53 18 44 50

sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

